

Réunion de conseil d'école du mardi 03 novembre 2020

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Nolwen Chupin

Présents :

Enseignant·e·s	Mme Anne Samson, Mme Morgane Mauger, Mme Perrine Garcia, Mme Hélène Baudeau, M. François Tranchant, M. Nolwen Chupin, M. Pierre-Yves Feunteun
Municipalité	Mme Aurélie Houdayer, M. Denis Debelle
Représentants des parents d'élèves	Mme Lucie Avril, Mme Élodie Charon, Mme Sabrina Lehain, M. Matthieu Csatho, Mme Abigail Bulot, Mme Julie Chateau
Service Enfance et Jeunesse	Mme Laura Pelé
APE « La Vallée des enfants »	Mme Dominique Bourganef

Excusé·e·s : M. Jean-Michel Royer (maire), Mme Julie Chateau (Représentante des parents d'élèves), Mme Adeline Hervé (présidente de L'APE), M. Nicolas Sionneau (IEN), RASED de Bonnétable

Le directeur propose de commencer la réunion par une présentation rapide des participants puis de suivre l'ordre du jour.

1- Bilan élection par correspondance

Rappel : Lors du dernier conseil d'école, une demande avait été faite pour changer le mode de scrutin : passer à un scrutin uniquement par correspondance (sans bureau de vote).

En 2019-2020, le taux de participation avait été de 37,50 %.

Cette année, le taux a été de 53,23 %. Soit une nette augmentation du taux de participation (avec 1,5 fois plus de bulletins).

2-Règlement intérieur du conseil d'école

Le conseil d'école établit son règlement intérieur comme suit :

2.1 Rôle du conseil

La partie du code de l'éducation concernant le conseil d'école a été envoyée avec l'invitation de façon que chacun puisse en prendre connaissance avant le conseil d'école.

2.2 Le conseil d'école

Siègent au conseil d'école :

- l'ensemble de l'équipe enseignante ;
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- les représentants des parents d'élèves titulaires ;
- le RASED (un maître)
- le DDEN

L'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription peut y assister de droit.

Une invitation au conseil d'école est envoyée par mail ou par courrier à chacun des participants.

Peuvent assister au conseil d'école :

- les suppléants des représentants des parents d'élèves
- les autres membres du Rased ;
- le médecin scolaire ;
- les ATSEM
- les représentants des activités périscolaires
- ...

Le président peut inviter toute autre personne (après avis du conseil) dont la consultation est jugée utile (en fonction de l'ordre du jour).

2.3 Vote

Sur proposition du directeur d'école, le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école
- statue sur le projet d'école
- adopte le projet d'école
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école

2.4 Les conseils d'école de l'année

Dates des réunions : Les deux derniers Conseils d'école sont fixés aux dates suivantes : les mardis 16 mars et 8 juin à 18h30. Les conseils auront lieu à l'école élémentaire.
Les ordres du jour seront précisés lors de l'envoi des invitations (au moins 8 jours avant la date des réunions).

Le conseil d'école peut également être réuni à la demande de son président, du maire ou de la moitié de ses membres.

2.5 Procès-verbal

Il est dressé par son président, signé par celui-ci et signé par le ou la secrétaire.

« À l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial consigné à l'école. » (Décret 90-788).

Ce procès-verbal doit être tiré ou envoyé comme suit :

- un exemplaire envoyé par mail à l'inspecteur
- un exemplaire envoyé par mail au maire
- un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves (panneau d'affichage de l'école)
- un exemplaire pour les archives de l'école.

Ce procès verbal est aussi transmis à chacun des parents représentants.

Une correspondance avec les parents élus s'est établie par courriel : les invitations et procès-verbaux seront envoyés par ce biais. Il en va de même avec la mairie.

Le procès verbal sera aussi diffusé sur le site internet de l'école et sera envoyé à l'ensemble des familles.

3- Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école a été transmis à tous les représentants. Il est relu et corrigé.

Correction :

admission et scolarisation

« d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (diphtérie, tétanos et poliomyélite) ou justifie d'une contre-indication (certificat du médecin et/ou photocopie des pages du carnet de santé) » est remplacé par :

« d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (diphtérie, tétanos et poliomyélite pour les enfants nés avant 2018 et Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de séro groupe C, Rougeole, oreillons et rubéole pour les enfants nés à partir de 2018) ou justifie d'une contre-indication (certificat du médecin et/ou photocopie des pages du carnet de santé) »

organisation du temps scolaire et des activités pédagogiques

« Pour des raisons de sécurité, la porte d'entrée de l'école maternelle, côté préau, est fermée à clé en dehors de ces horaires. » est remplacé par :

« Pour des raisons de sécurité, les portes d'entrée de l'école maternelle sont fermées à clé en dehors de ces horaires. »

Vote du règlement intérieur 2020/2021 de l'école établi à partir du règlement départemental de 2015.

Le résumé du règlement intérieur sera consultable sur le site de l'école.

Le règlement type départemental est consultable dans son intégralité au bureau de direction.

Vote du règlement intérieur de l'école et de son résumé.

Il est procédé au vote à main levée du règlement intérieur.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Charte de la laïcité

Il est rappelé que la charte de la laïcité est toujours en vigueur. Elle est affichée sur le panneau d'affichage devant l'école.

Elle sera consultable sur le site de l'école.

4- Présentation de l'équipe et des différentes classes

4.1 Informations sur la répartition des classes, les effectifs et les enseignants :

4.1.1 effectifs actuels, répartitions et personnels

– Classe de PS/MS/GS1 : Mme Perrine Garcia, complétée par M François Tranchant le vendredi sauf 3 vendredis dans l'année. Ils sont assistés par Mélanie Salomon et Coraline Lecomte (pour la sieste)

23 élèves : 11 PS, 8 MS, 4 GS

– Classe de PS/MS/GS2 : Mme Hélène Baudeau, assistée par Marion Quaggio et Coraline Lecomte (pour la sieste)

23 élèves : 11 PS, 7 MS, 5 GS

– Classe de CP : M Pierre-Yves Feunteun, complété par M François Tranchant le mardi et 9 mercredis dans l'année.

23 élèves

– Classe de CE1 : Mme Anne Samson avec 20 élèves.

– Classe de CE2 / CM1 : Mme Morgane Mauger assistée par Jean-Yves Boulay (AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap)

22 élèves (15 CE2 et 7 CM1).

– Classe de CM1/CM2 : M Nolwen Chupin, complété par M François Tranchant le jeudi sauf 3 jeudis dans l'année assisté par Jean-Yves Boulay et Sandrine Després (AESH)

23 élèves (8 CM1 et 15 CM2)

Ce qui donne un effectif par niveau de : 22 PS / 15 MS / 9 GS / 23 CP / 16 CE1 / 15 CE2 / 15 CM1 / 15 CM2.
46 maternelles et 88 élémentaires

Effectif total sur l'école à ce jour : 134 élèves

D'autres personnes interviennent dans l'école :

– personnel communal : Mme Jocelyne COME (restauration scolaire), Mme Lynda Fontaine (entretien des locaux) ainsi que Sandrine et Cindy (qui vient dans les classes le mercredi)

– personnel intercommunal : Mme Laura Pelé (responsable du Service Enfance et Jeunesse), Mme Amandine Guillet, Mme Camille Lecossier, M Benjamin Nicolas ainsi que Coraline...

– Les remplacements sont parfois effectués par le personnel administratif : Marie Virlovet, Marion Quaggio, Aurélie Poupard.

4.1.2 Organisation pédagogique

– Dans le but de permettre aux futurs sixièmes de pouvoir choisir une option bilingue, il a été mis en place un décloisonnement « langues ». Les enfants des classes de CE1 et CM1-CM2 bénéficient d'un enseignement Langues vivantes Anglais et Allemand (sur le même volume horaire).

– Natation : La municipalité a donné son accord pour que les CE2 puissent cette année bénéficier d'un cycle natation. Les séances devraient avoir lieu de mars à juin mais cela peut évoluer en fonction du contexte sanitaire.

4.1.3 Prévisions d'effectifs

À la rentrée 2018, il y avait 138 élèves.

À la rentrée 2019, il y en avait 130.

Il y a 134 élèves actuellement.

L'année prochaine, il est prévu au mieux l'arrivée de 14 PS (naissances domiciliées INSEE) et le départ des 16 CM2 (15+1 avancement de cycle). Cela fait donc une prévision de 132 élèves.

Ces prévisions peuvent faire craindre une mesure de fermeture.

La question de l'accueil de TPS est évoquée. Cela est à réfléchir notamment avec la Municipalité.

4.1.4 Rentrée de septembre, ATSEM, enquête COVID

Rentrée de septembre

La rentrée n'a pas été ordinaire. Il a fallu adapter protocole sanitaire et travaux de la rue des Rosiers.

L'accueil en maternelle a été revu pour permettre un accueil le plus agréable possible tout en limitant les contacts.

Pour l'instant, aucun « cas covid » n'a été signalé tant chez les élèves que chez le personnel.

Il faut tout de même noter que l'organisation spatiale actuelle des classes et le non-brassage (pensés pour limiter les contacts) complique la répartition des élèves en cas d'absence d'un enseignant (pas de table supplémentaire dans les classes).

ATSEM :

À la rentrée, une personne avait été recrutée pour remplacer Chloé. Celle-ci a choisi le midi dès le jour de la rentrée de ne pas poursuivre cette expérience. Une autre personne a été recrutée ensuite par Mélanie Salomon.

Laurence ALLICHON a effectué son dernier jour d'école vendredi 16 octobre. Elle était titulaire du poste. Le conseil municipal a validé (le 09/11) le recrutement d'une nouvelle personne possédant le diplôme (parution du poste) pour la remplacer. Le recrutement va prendre du temps et l'arrivée du nouvel agent est prévu au mieux pour le mois de janvier.

En attendant, Marion Quaggio, habituellement secrétaire de Mairie, remplace Laurence.

Enquête COVID

À la rentrée 2020, afin de recueillir des informations supplémentaires, un dispositif spécifique est mis en place pour évaluer les impacts de la crise sanitaire. Ce dispositif comprend notamment une enquête à destination des familles d'élèves d'un panel de 1000 écoles ayant participé à l'enquête « confinement ». 60 000 familles d'élèves de CP et CE1 seront interrogées en ligne entre octobre et décembre. Le questionnaire porte sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés les derniers mois de l'année scolaire 2019-2020 ainsi que sur les caractéristiques socio-économiques de ces familles.

4.1.5 Rentrée de novembre

Le nouveau protocole sanitaire est arrivé très tardivement. Une réunion a eu lieu le vendredi 30 octobre pour essayer d'organiser au mieux cette rentrée pour laquelle il fallait en plus (au départ) essayer de décaler les horaires.

La soudaineté de l'annonce du port du masque obligatoire à partir du CP a pris de court tout le monde mais presque tous les enfants étaient équipés pour la rentrée.

Il faut désormais que « l'école » s'adapte à cette nouvelle directive :

– gestion du masque pendant les récréations

– gestion du masque pendant la pause méridienne et le repas : le changement de masque a lieu au retour en classe.

La crainte est aussi d'avoir des ports de masques sales (pas assez de masques pour la semaine, problème de temps de lavage).

4.2 Formalités d'information mutuelle entre les différents membres de la communauté éducative

– Les réunions de classe n'ont pas pu se dérouler normalement. Des réunions ont été faites dans les classes de CP et CE1 ou des comptes-rendus ont été distribués dans d'autres classes.

– Les familles peuvent communiquer et échanger avec les enseignants par le biais du cahier de liaison, plus connu sous le nom de cahier jaune. Ce cahier de liaison est utilisable également par la municipalité, les Représentants des parents d'élève, l'APE, le service Enfance et Jeunesse mais uniquement pour des informations concernant la scolarité des élèves, la vie de l'école et des informations venant de la Mairie. Toutes autres informations (associative, centre intercommunal, etc.) sont glissées mais non collées dans le cahier.

– Une adresse mail (ecolemariepapecarpantier72@gmail.com) peut être utilisée pour contacter les représentants élus des parents d'élèves.

– Les livrets scolaires seront remis aux familles au cours de la troisième période, soit en janvier-février 2021 puis courant juin 2021. Des rencontres individuelles familles/enseignants seront organisées au cours de ces mois.

4.3 Évaluations nationales

Les élèves de CP et de CE1 ont passé début septembre les évaluations nationales.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

En CP, 83,7 % de réussite en mathématiques avec certains exercices peu réussis car nouveaux pour les élèves et 71,1 % de réussite en français. Des exercices sur la manipulation des phonèmes étaient difficiles pour un début d'année. Les résultats pour ces exercices sont à relativiser car aucun élève n'est en grande difficulté (moins de 2 réussites sur 15 items).

En CE1, 65,4 % de réussite en français. La lecture (déchiffrage) n'entre pas dans ce pourcentage de réussite car basée sur la fluence (calcul du nombre de mots lus par minute).

En mathématiques, 59,2 % de réussite. Des difficultés apparaissent en résolution de problèmes, en calcul, en représentation des nombres. À noter que le groupe est très hétérogène : des élèves très « performants » et d'autres très en difficulté.

Les CP seront à nouveau évalués lors d'un point étape au mois de février.

4.4 Projet d'école

Le projet d'école 2017-2019 arrive à son terme. Le nouveau projet d'école aurait dû être élaboré l'année dernière mais, sa rédaction a été repoussée suite aux confinements et différentes rentrées échelonnées des mois de mai et juin.

L'équipe enseignante est en train d'élaborer le nouveau projet (2020-2024). La réflexion se déroulera sur l'année scolaire et le projet finalisé sera présenté lors du dernier conseil d'école. La première étape est de faire le bilan de l'ancien projet.

4.5 Utilisation des locaux

– pendant les heures d'ouverture de l'école :

L'année dernière, le mardi matin, les salles d'accueil de la périscolaire étaient utilisées par le RAMI. Une animatrice aménageait les deux pièces puis accueillait les assistantes maternelles de la commune avec les enfants dont elles ont la garde. Cette année, sans doute pour cause de Covid, il n'y a pas eu pour l'instant de demande.

Certaines salles (bâtiment élémentaire et bâtiment maternelle) sont aussi utilisées pour la mise en place des TAP le soir entre 15h45 et 16h30. Il a été convenu avec les animatrices d'utiliser en priorité certaines salles. Cela ne gêne pas, pour le moment, la mise en place des APC.

– en dehors des heures d'ouverture de l'école :

Les locaux sont utilisés pour la mise en place du Centre de Loisirs.

L'information de l'utilisation des deux salles de classe et de la salle Arts Plastiques est arrivée trop tardivement pour anticiper la poursuite des travaux commencés l'année dernière par les services techniques (mise en place de roulettes sous les meubles ou d'un dispositif permettant de les fermer).

L'utilisation de la salle Arts plastiques ne pose pas de problème, car il y a peu ou pas de matériel de classe en libre-service. La salle de classe d'Hélène a été vite aménagée (étagères à retourner, plaque devant le meuble à casier). Pour la salle de Perrine, des draps, apportés par le directeur, ont été mis par François pour empêcher l'accès au matériel en place dans les meubles à casier et armoire. Les autres meubles ont été retournés par François.

La convention signée entre la municipalité et la communauté de communes prévoit une mise à disposition des locaux. Cela n'est pas sans poser de problèmes sur les aménagements des salles utilisées.

Pour faciliter la mise à disposition des salles, les modifications des meubles de la 2ème classe maternelle sont envisagées. Cela permettra de faire plus facilement les aménagements et réaménagements des salles.

Le conseil d'école valide l'utilisation des locaux sur temps scolaire et a été informé de l'utilisation des locaux hors temps scolaire.

4.6 Bilan budgets scolaires

- **Coopérative scolaire (sur année scolaire)**

Le bilan financier est présenté au conseil d'école. Nous aimerions que les comptes soient vérifiés par une autre personne (vérificateur aux comptes).

Mme Lehain se propose de les vérifier.

Objet		Entrées	Sorties	Différences
Report 2019		77,06		Bilan : + 77,06
Coopérative scolaire		1053		Bilan : + 1053
Photographie scolaire		2329,20	1524,40	Bilan : + 804,80
Téléthon	dons	163,1	180	Bilan : - 47,45
	collation		30,55	
Coopérative classe		97,96	700	Bilan : - 602,04
Assurance			89,93	Bilan : - 89,93
Abonnement Edumoov			46,80	Bilan : - 46,80
Matériel Sciences / livres			33,29	Bilan : - 33,29
Collation Rentrée 2019			17,25	Bilan : - 17,25
Matériel informatique			145,77	Bilan : - 145,77
Totaux		3720,32	2767,99	
Solde 2020		952,33		

- **Fonctionnement Mairie (sur année civile)**

Objet	Entrées	Sorties	Différences
	5000		
Fournitures		2146,74	
Manuels, fichiers		516,46	
Matériel		559,03	
Équipement		231	
Totaux	5000	3453,23	1546,77

- **Transports Mairie (sur année civile)**

Objet	Entrées	Sorties	Différences
Totaux	2500	0	2500

Le transport « Piscine » n'entre pas dans ce budget.

- **A.P.E « La Vallée des Enfants »**

L'année dernière, des cadeaux ont été offerts pour Noël à hauteur de 300€.

4.7 Projets, activités et sorties

4.7.1 APE

La parole est donnée à un membre de l'APE :

Différentes actions sont programmées durant l'année scolaire :

- novembre 2020 : vente de chocolats
- vendredi 18 décembre : Noël de l'école
- février / mars : vente de brioches
- vendredi 19 mars (à confirmer) : carnaval de l'école
- mai 2021 : vente de végétaux
- juin 2021 : benne papiers (à confirmer)
- samedi 26 juin 2021 : fête de l'école

4.7.2 école

– La photographie scolaire a eu lieu le mardi 29 septembre novembre. Suite à la demande de l'année dernière, la possibilité d'avoir une planche fratrie à la place du portrait 15 × 21 a été discutée avec le photographe. Cela engendrera un coût pour la coopérative scolaire. Il a donc été décidé que la planche fratrie ne serait pas offerte mais que les familles achetant les pochettes individuelles bénéficieraient d'un tarif préférentiel (4€) pour l'achat de celle-ci. Par ailleurs, le prix de la pochette individuelle va augmenter de 1 € (passage de 15 à 16 €). Ce tarif était inchangé depuis au moins 2011.

– cross de l'école : Une nouvelle organisation est prévue. Le cross aura peut-être lieu le 1er décembre et se fera au profit du Téléthon dans le cadre d'un travail sur le vivre ensemble, l'ouverture sur les autres, l'acceptation des différences.

– journées banalisées : journée bilingue (allemand et anglais) et journée athlétisme
En fonction du contexte sanitaire, elles pourraient avoir lieu la dernière semaine de l'année scolaire

– projet de l'année : l'Éducation au Développement Durable (EDD)

Souhait de proposer une « semaine banalisée » du 12 au 16 avril avec des ateliers autour de ce thème, une action de nettoyage et une randonnée.

La détermination des ateliers est en cours. Notre volonté est d'associer petits et grands mais cela semble difficile dans les conditions actuelles.

Des sorties sont aussi en projet pour l'ensemble des classes et notre volonté est de travailler sur la complémentarité des actions proposées lors de ce projet. Cela ne doit pas donc empêcher par exemple des interventions ou sorties qui viendraient en amont ou en aval de cette semaine banalisée.

Nous souhaiterions aussi que ce projet s'inscrive dans des actions plus durables en essayant d'associer au maximum les membres de la communauté éducative.

– intervention de la MAE dans les classes de maternelle et CP le 10 novembre : ces interventions ont été annulées.

– projet « Né quelque part » : Le théâtre Épidaure de Bouloire propose une représentation « décentralisée » d'un spectacle de Mathieu Barbances intitulé « Né quelque part » le vendredi 19 mars pour les classes élémentaires (à voir pour les CP). Cette représentation aura lieu le matin ou l'après-midi dans l'école ou à la salle Cérés.

Le moment de la représentation dépend de l'organisation du spectacle « Chansons et contrebasse » du même artiste en soirée.

Pour se préparer à accueillir ce spectacle, les enfants des classes de CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2 vont bénéficier de l'intervention d'une d'artiste (personne détentrice d'un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) de l'école de musique intercommunale du Gesnois-Bilurien jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les interventions ont commencé aujourd'hui.

Cette intervention devrait aboutir à au moins une représentation au mois de juin (date à déterminer). Si le spectacle de Mathieu Barbances en soirée était programmé à Torcé-en-Vallée, les enfants pourraient aussi en faire la première partie.

4.8- Hygiène et sécurité

4.8.1 exercice incendie

Exercice réalisé le 13/10/2020

L'évacuation des locaux s'est faite sans problème.

Des améliorations sont à apporter :

- sur des gestes (non fermeture de portes ou de fenêtres)
- sur les affichages (dans les classes) pour signaler les lieux de regroupement

Sur le point alarme, un devis a été signé par la municipalité pour effectuer des améliorations et résoudre notamment les problèmes signalés.

4.8.2 PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le PPMS est désormais divisé en deux documents distincts : le PPMS AI (Attentat / Intrusion) et le PPMS Risque Majeur. Le PPMS AI a été revu le mercredi 30 septembre avec Karine Rousseau responsable du pôle 3SCT (Sécurité, Sûreté, Santé et Conditions de Travail) à la DSDEN et Cathy Guillaume référente sur la circonscription. Des travaux sont proposés pour améliorer le PPMS.

L'exercice relatif au PPMS AI sur un scénario du type possibilité de l'intrusion d'une personne malveillante en adaptant l'exercice à l'âge des enfants :

- jeu de « cache-cache » pour les enfants des classes maternelles
- confinement (1^{er} niveau d'alerte) dans les classes élémentaires

4.8.3 Bâtiments et jeux extérieurs

Les diagnostics (vérification extincteurs, électricité/gaz, jeux extérieurs) ont été réalisés à la demande de la Mairie. Rien à signaler.

4.9 Informatique

4.9.1 Site internet de l'école

Mme Houdayer a, de nouveau, proposé son aide pour faire vivre le site de l'école. Nous l'en remercions.

4.9.2 École Numérique Innovante et Ruralité (ENIR 3).

En fin d'année dernière, la municipalité et l'école ont participé à l'appel à projet ENIR 3 (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité phase 3). Ce projet consiste à subventionner à hauteur de 50 % l'achat de matériel. Le projet présenté prévoit un coût de 14 000 € pour une aide de 7000 €.

Nous attendons actuellement les résultats.

Pour atteindre cette somme de 14000€, l'école va essayer de participer de son mieux en limitant ses dépenses sur les enveloppes budgétaires fonctionnement et transport 2020 et 2021.

L'enveloppe transport 2020 n'a pas été utilisée (à cause du COVID).

5- Questions diverses

Utilisation du masque : voir 4.1.5 Rentrée de novembre

6- Travaux et remerciements

Remerciements Municipalité :

- aide rentrée remise en place du mobilier
- marelles préau bâtiment élémentaire

Demande de travaux :

- étagères salle arts plastiques pour séchage et rangement des productions
- ponçage et peinture de la table extérieure (éclis de bois)
- gouttières et dauphins en maternelle
- angles des poteaux sous le préau maternelle
- géotextile dans les tables bac à sable

Clôture du conseil d'école :

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école est levé à 21h15.

Prochain conseil d'école : mardi 16 mars 2021 à 18h30

Le directeur

Pierre-Yves FEUNTEUN



Le secrétaire de séance

Nolwen Chupin

